

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 19

Artikel: Quel choix? A propos des prochaines votations
Autor: Weibel, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-75341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quel choix ? A propos des prochaines votations

par Jean-Pierre Weibel, rédacteur en chef

L'avenir de l'énergie : notre affaire

Les électeurs suisses vont avoir à se prononcer bientôt sur une initiative anti-nucléaire ainsi que sur une initiative définissant une politique énergétique axée sur les énergies dites nouvelles. D'autre part, l'avis des Vaudois est sollicité quant aux sondages prévus dans le Chablais par la Cedra en vue de l'entreposage éventuel de déchets faiblement radioactifs ; dommage toutefois que ce scrutin de caractère purement consultatif risque de suggérer l'inutilité d'aller voter, au cas où les autorités compétentes pour la décision finale ne partageraient pas l'avis des Vaudois.

Relevons la chance que nous avons de pouvoir nous prononcer par voie de scrutin sur des problèmes d'une telle importance. Aucun autre pays n'offre cette compétence à ses citoyens. Toutefois, l'exemple de ces deux initiatives et de la campagne actuelle montrent la difficulté de maintenir un débat objectif au niveau des décisions à prendre. La discussion a allégrement dérivé vers des rivages idéologiques pour tourner à la promotion d'un nouveau type de société. D'autre part, bien que l'ensemble de l'approvisionnement soit en principe concerné par la seconde initiative, c'est bien en priorité — si ce n'est en exclusivité — au nucléaire et à l'électricité que s'en prennent promoteurs et partisans des initiatives. Il n'y a pas d'objections à formuler, pour autant qu'on le dise clairement (ce qui n'est pas le cas) et que soient pris en compte tous les facteurs en jeu.

La fée électricité : la fin d'un mythe ?

C'est précisément cette attaque concentrée sur l'électricité qui doit retenir toute notre attention : naguère fée, ce vecteur d'énergie a-t-il perdu sa justification ? L'analyse objective met en évidence son importance primordiale dans la vie actuelle. *Faute d'électricité, aucune activité privée, industrielle ou économique n'est concevable aujourd'hui.* Il ne s'agit pas là d'un jugement de valeur, mais d'un constat irréfutable. Mieux : la diminution ou le simple freinage de la consommation globale d'énergie s'accompagne d'un recours accru à l'électricité. On retrouve une constatation loin d'être nouvelle, puisque confirmée pour la première fois sur une grande échelle par les résultats de l'électrification de nos chemins de fer après la première guerre mon-

diale et une autre fois grâce à la promotion de l'électricité en Suisse pendant la seconde guerre.

Paradoxalement, la mise en œuvre rationnelle des autres formes d'énergie est considérablement facilitée par l'électricité, de façon si omniprésente qu'on n'y prend plus garde. On laissera en suspens la question de savoir si la «sollicitude» toute particulière dont l'électricité est l'objet se mesure à son importance pour le bon fonctionnement de notre société.

Choix de société : des voies tortueuses

On l'admettra facilement : il n'est guère au monde de nations dont les citoyens peuvent aussi directement prendre en main leur destinée. Des sujets les plus futiles aux problèmes essentiels, il n'y a pas d'exclusive quant aux questions qu'il est possible de leur soumettre — et qu'on leur soumet. La lecture de notre Constitution est instructive à cet égard : par voie d'initiative ou de référendum, la solution (au moins théorique !) des problèmes les plus divers y est ancrée.

C'est dire que l'occasion n'est pas refusée au peuple suisse de se prononcer sur le type de société qu'il désire. En pratique, on est bien forcé d'en arriver à des compromis — le sacro-saint consensus — d'une part, et les options les plus extrêmes sont *a priori* exclues, d'autre part. Qu'on se base sur le raisonnement ou sur la passion, on peut le regretter profondément, quitte à se consoler par des coups d'œil furtifs par-dessus nos frontières, mais les règles du jeu de la démocratie exigent que soit accepté le verdict des scrutins.

Pour modifier en profondeur notre société, force est donc de convaincre — et non de contraindre — la majorité de nos compatriotes. Cela est vrai dans le domaine de l'énergie. La raison plaide impérieusement pour une gestion rigoureuse de l'énergie ; force est de constater que le chemin à parcourir est encore fort long pour atteindre les objectifs souhaités. Il n'a donc pas encore suffi d'une crise pétrolière pour modifier toutes les habitudes des consommateurs, d'où la tentation de recourir à la contrainte, déguisée ou non. Le réalisme suggère qu'un changement de cap ne saurait être que progressif ; il a du reste déjà commencé.

Par certaines des conséquences possibles sinon plus que probables de l'acceptation des initiatives en question, c'est bel et bien un changement de type de société

Où sont les experts ?

Nous allons enfin savoir si le *formol* est cancérigène. Le Parlement fédéral de la RFA se réunit en effet pour en décider ! Cet épisode grotesque d'une polémique sur un sujet des plus sérieux illustre le degré de confusion entre les compétences techniques et politiques, d'une part, et le rôle des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, d'autre part. Foin de connaissances techniques, les compétences se trouvent au fond des urnes...

qui est promu par cette voie faute d'être proposé ouvertement. Il est bon que chacun y pense au moment de faire son choix.

Les experts : mieux que les statistiques ?

Les statistiques sont volontiers évoquées comme un moyen de prouver n'importe quoi (alors que c'est évidemment leur usage qui peut être discutable). Ce rôle est en passe d'être repris par les experts : leurs affrontements dans la campagne en cours sont édifiants. Le choix du thème est affaire d'opportunisme, celui des experts guidés par leur charisme. Qu'on songe à l'impact supposé des centrales nucléaires sur les forêts avoisinantes : il est difficile de faire mieux en matière de démagogie. Ce n'est évidemment pas aux lecteurs d'IAS qu'il faut exposer la fragilité des thèses avancées.

Ce recours forcené aux experts (ou prétendus tels) contribue à discréditer complètement ce terme. Comment éclairer sa lanterne ? Dans le domaine de l'énergie, il convient de relever que des spécialistes et des responsables ont su nous garantir depuis près d'un siècle un approvisionnement fiable à des conditions économiquement appropriées et avec une sécurité optimale. Ces références ne confèrent-elles pas une autorité certaine à leurs propos ? A moins, bien sûr, qu'on les juge malhonnêtes ; pour notre part, aucune raison nous autorise à le penser. C'est pourquoi nous accordons à leurs avis un poids supérieur à celui des théoriciens qui nous doivent encore la démonstration pratique de la justesse de leurs projections.

Le comité central de la SIA a exprimé récemment son avis dans ces colonnes¹. Celui de l'Académie suisse des sciences techniques est exposé dans le présent numéro². Le nôtre est évidemment plus modeste : bornons-nous à recommander à chacun d'exprimer son avis bien réfléchi le 23 septembre prochain. C'est la contribution qui nous est demandée à la responsabilité de notre avenir énergétique.

Jean-Pierre Weibel

¹IAS n° 24 du 5 juillet 1984.

²Voir en page 306.